



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur
de la culture



Objectifs de
développement
durable

INDICATEURS THÉMATIQUES POUR LA CULTURE

DANS LE PROGRAMME DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE À
L'HORIZON 2030

INDICATEURS
CULTURE | 2030

Note de synthèse

DOCUMENT PROVISOIRE
15 mai 2019

© UNESCO 2019

Direction de projet : Jyoti Hosagrahar

Coordinateur : Emmanuelle Robert

Expertise technique : Simon Ellis, Naima Bourgaut

Expertise de l'Institut de statistique de l'UNESCO : Silvia Montoya, Roberto De Pinho,
Jose Pessoa, Lydia Deloumeaux

Support technique : Aimie Bara, George Joseph

Remerciements

Le développement du cadre d'indicateurs provisoire et des documents techniques qui l'accompagnent pour les *Indicateurs thématiques pour la culture dans le Programme 2030* est le résultat d'un effort collaboratif, qui a impliqué de nombreuses institutions et professionnels de 2017 à 2019.

Nous remercions particulièrement la ville de Nanjing et la société Yong Xin Hua Yun (Chine) pour leur généreux soutien financier qui a permis de mener à bien les premières étapes de cette initiative, notamment l'organisation des ateliers d'experts et le développement de la méthodologie.

Sous la direction générale d'Ernesto Ottone R., Sous-Directeur général pour la culture de l'UNESCO, le travail a été dirigé par Jyoti Hosagrahar, Directrice adjointe du Centre du patrimoine mondial, à la tête de l'équipe projet incluant Emmanuelle Robert, Aimie Bara, Christine Delsol et George Joseph, qui ont travaillé en étroite collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et des collègues du Secteur de la culture, responsables des secrétariats des différentes Conventions culturelles, notamment Mechtild Rossler, Lazare Eloundou-Assomo, Tim Curtis et Danielle Cliche.

Nous tenons à remercier tous les experts ayant participé au développement et au perfectionnement de la méthodologie. Nous saluons tout particulièrement Simon Ellis et Naima Bourgaut, qui ont été les principaux conseillers scientifiques, ainsi que les experts Robert Ndugwa (ONU-Habitat) et Marta Beck-Domzalska (Eurostat), qui ont dédié beaucoup de leur temps et de leur expertise à ce projet. Les autres experts, institutions et professionnels qui ont fourni une contribution substantielle à ce projet, notamment grâce à leur participation lors des deux ateliers d'experts et pour les consultations en ligne, sont : José Manuel Argilés Marín (AECID), Romina Boarini (OCDE), Alfonso Castellanos, Yvonne Donders, Ahmed A. R. Eiweida (Banque mondiale), Antony Firth, Sharon Gil (PNUE), Xavier Greffe, Christer Gustafsson (ICOMOS), Alison Heritage (ICCROM), Desmond Hui, Omar Lopez Olarte, Valentina Montalto (Commission européenne), Pablo Montes, Alma Mrgan-Slipicevic, Désiré Ouedraogo, Alejandro Hector Palma Cerna (ECOSOC), Jordi Pascual (CGLU), Giovanna Segre, Cecilie Smith-Christensen (ICOMOS), Mario Suárez Mendoza (ville de Bogotá, Colombie), David Throsby, Namaro Yago (UEMOA) et Marta Zimolag (Eurostat).

Dès le début du projet, l'ISU a fourni un appui technique continu pour le développement du cadre d'indicateurs et des documents techniques. Conformément à son mandat, l'ISU coordonne le développement d'indicateurs statistiques internationaux et la collecte des données qui en découle. Dans le

cadre de ce projet, il a fourni des conseils scientifiques pour la mise en place d'indicateurs nationaux et internationaux et des listes de vérifications. Nous remercions chaleureusement Sylvia Montoya, Roberto De Pinho, Jose Pessoa et Lydia Deloumeaux.

De nombreux collègues des Bureaux hors siège de l'UNESCO ont également apporté leur précieuse contribution à cette initiative, en partageant leur expertise sur les données et statistiques liées à la culture, et en faisant part de leurs conseils et commentaires durant la phase de développement. Nous remercions ainsi particulièrement Guiomar Alonso Cano, Sinisa Sesum, Damir Djakovic, et Hanh Duong Bich. Ce soutien des Bureaux hors siège a été essentiel pour aligner la méthodologie avec les besoins exprimés par les États membres dans le cadre de la mise en œuvre nationale du Programme 2030.

Depuis ses débuts, le développement de ce projet a bénéficié du soutien continu de nombreux collaborateurs du Secteur de la culture de l'UNESCO. Ces derniers ont partagé leur temps et leur expertise en participant à la consultation et aux réunions d'experts. En s'appuyant sur les concepts et les mécanismes de suivi de chaque Convention culturelle, ils ont apporté une aide technique et ont fourni des commentaires sur le développement des orientations techniques présentées dans ce document. Ce processus collaboratif a permis d'assurer une cohérence entre la présente méthodologie et les cadres de suivi déjà existants au sein des Conventions. Nous tenons donc à remercier Nada Al Hassan, Francesco Bandarin, Denise Bax, Giovanni Boccardi, Guy Debonnet, Peter Debrine, Fanny Douvere, Dorine Dubois, Othilie Du Souich, Yonca Erkan, Andriana Gilroy, Maria Gropa, Florisse Hendschel, Jan Hladik, Suzanna Kari, Paola Leoncini Bartoli, François Langlois, Melika Medici Caucino, Lynne Patchett, Marissa Potasiak, Giovanni Scepi, Leng Srong, Petya Totcharova et Richard Veillon.

Enfin, nous adressons des remerciements tout particuliers à Emily Hamilton, Grace Hodeir et Yiline Zhao, qui se sont chargées de la révision de cette note de synthèse et de la conception graphique du cadre d'indicateurs.

Cette initiative s'est également largement inspirée des travaux conceptuels et analytiques réalisés ces dernières années, en particulier au niveau du *Cadre pour les statistiques culturelles de l'ISU* et des *Indicateurs de la culture pour le développement*.

Sommaire

Remerciements // 3

Acronymes et abréviations // 6

La culture dans le Programme 2030 : un aperçu // 7

Culture et développement durable : principaux concepts et approches // 7

Les Conventions et programmes culturels de l'UNESCO à l'horizon 2030 // 9

Indicateurs Culture | 2030 : objectifs et principes // 14

Objectifs généraux // 14

Principes directeurs // 17

Développement et modalités de mise en œuvre // 20

Analyse des cadres, des méthodologies et de l'expérience existant(e)s // 20

Processus et avancées dans le développement des Indicateurs Culture | 2030 // 23

Aperçu de la méthodologie // 26

Quatre dimensions thématiques // 26

Types et sources de données // 28

Une approche transversale et systémique des partenariats et du genre // 30

Cadre d'Indicateurs // 32

Objectifs et description des indicateurs // 34

Environnement & Résilience // 35

Prospérité & Ressources // 39

Connaissance & Compétences // 43

Inclusion & Participation // 46

Bibliographie // 50

Acronymes et abréviations

BIE	Bureau international d'éducation
CCR	Centre commun de recherche
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CSC	Cadre pour les statistiques culturelles
EFT	Enquête sur les forces de travail
INS	Institut national de statistique
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
IUCD	Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
PIB	Produit intérieur brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RBM	Gestion axée sur les résultats
SCN	Système de comptabilité nationale
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WVS	Enquête mondiale sur les valeurs

LA CULTURE DANS L'AGENDA 2030 : UN APERÇU

Culture et développement durable : principaux concepts et approches

Une vision novatrice du développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan d'action pour les populations, la planète et la prospérité, adopté en septembre 2015 par la communauté internationale. Il dresse une vision d'un monde plus durable et appelle tous les pays à mobiliser leurs efforts, sur une période de quinze ans, pour mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et lutter contre les inégalités et le changement climatique, tout en s'assurant que personne n'est laissé de côté.

Le Programme 2030 repose sur 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 Cibles, qui fournissent un cadre global pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques aux niveaux local, national et international. Les ODD sont construits autour des « 5 P » : Population, Planète, Prospérité, Paix et Partenariats. Ces cinq piliers reflètent les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable (population, planète et prospérité), ainsi que ses deux conditions essentielles (paix et partenariats). Le Programme 2030 propose ainsi une approche plus large et globale du développement durable, qui va au-delà de la croissance économique et met l'accent sur le développement humain. Il souligne les liens étroits entre les différents domaines des politiques publiques. Cette vision appelle des approches créatives, au-delà des démarches classiques, linéaires ou sectorielles.

Une approche plus large de la culture au service du développement

Par l'adoption du Programme 2030, la communauté internationale a, pour la première fois, reconnu clairement le rôle de la culture dans le développement durable. Le Programme 2030 fait implicitement référence à la culture dans plusieurs de ses Objectifs et Cibles. Le rôle de la culture est particulièrement présent dans l'ODD 11 qui vise à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », et plus particulièrement dans la Cible 11.4, destinée à « renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ». D'autres ODD y font également référence de manière transversale, notamment

ceux traitant de l'inclusion sociale, de la création d'emplois, de la résilience urbaine ou de la protection de l'environnement. La culture a également été prise en compte dans le Nouveau Programme pour les villes, adopté en octobre 2016 lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui s'est tenue à Quito (Équateur).

Le Programme 2030 reflète une vision large de la culture et de son rôle dans le développement durable. Il aborde les différentes dimensions de la culture en particulier le patrimoine culturel (matériel et immatériel) et les industries créatives. Il met en lumière les interactions entre la culture, la cohésion sociale et l'innovation, en encourageant notamment la prise en compte des connaissances et savoir-faire traditionnels et la promotion de la diversité culturelle. Parallèlement, l'expérience des programmes de développement démontre l'importance de s'appuyer sur les connaissances locales et la participation des communautés pour poser les bases d'un développement durable, et ce dans des domaines divers allant de la santé à l'éducation.

Une contribution transversale et systémique de la culture aux ODD

La culture contribue aux ODD en tant que secteur d'activité à part entière, mais également comme composante d'autres domaines des politiques publiques. Si la sauvegarde et la promotion de la culture est un objectif en soi, elle contribue également de manière transversale à d'autres ODD, concernant notamment les villes durables, le travail décent et la croissance économique, l'environnement, la réduction des inégalités, la promotion de l'égalité des genres, l'innovation ainsi que la cohésion sociale et l'édification de la paix. Le rôle de la culture peut être considéré à la fois comme un moteur générant des retombées économiques et sociales directes, et comme un vecteur contribuant à l'efficacité des interventions de développement.

Cette vision met l'accent sur les processus durables et les approches systémiques reliant entre eux les différents domaines d'intervention, pour permettre l'atteinte simultanée de plusieurs Objectifs et Cibles. Elle se démarque ainsi d'une démarche cloisonnée, dans laquelle chaque cible serait mesurée indépendamment des autres au moyen de son indicateur statistique. La culture et la créativité contribuent de manière transversale à chacun des cinq piliers du développement durable : Populations, Planète, Prospérité, Paix et Partenariats. En retour, les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable contribuent à la promotion de la sauvegarde du patrimoine culturel et nourrissent la créativité. Par ailleurs, certains objectifs relevant du développement humain, notamment liés à l'éducation, peuvent être plus facilement atteints grâce à la culture.

Les Conventions et programmes culturels de l'UNESCO à l'horizon 2030

Le développement durable est au centre des Conventions et programmes culturels de l'UNESCO, chacun d'entre eux apportant une perspective particulière en fonction de son domaine d'action ou de son approche conceptuelle. Avec l'adoption du Programme 2030, toutes les Conventions ont pris en compte les ODD dans leurs mécanismes de mise en œuvre et de suivi, en les reliant avec leurs concepts et priorités et, pour certaines, en intégrant des Objectifs et Cibles spécifiques dans leur cadre de résultats. Les 6 Conventions culturelles de l'UNESCO sont des instruments normatifs internationaux qui reposent directement sur la coopération et le renforcement de capacités : elles contribuent donc directement à l'ODD 17 sur les Partenariats, particulièrement en ce qui concerne les Cibles 17.9 (renforcement des capacités) et 17.16 (partenariat mondial). Elles contribuent également de manière transversale à l'ODD 5 sur l'égalité des genres, notamment à travers la Cible 5.5 sur la participation des femmes dans les fonctions de direction.

Bien que les principes du développement durable ne soient pas directement mentionnés dans ses documents statutaires, la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles* (1954 et 1999) met en avant les dimensions culturelles, humanitaires et sécuritaires du développement. Celles-ci sont aujourd'hui largement reconnues et référencées dans plusieurs Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies ou du Conseil de sécurité des Nations Unies¹. La Convention contribue directement, à travers son objectif principal à la Cible 11.4 sur le patrimoine culturel, notamment en prévoyant des sanctions pénales face aux attaques sur le patrimoine culturel. La Convention contribue également au renforcement des compétences pour le développement durable (Cible 4.7), en renforçant les capacités des représentants des forces armées, des douanes et des services de police ainsi que du personnel impliqué dans la protection des biens culturels.

Le trafic illicite des biens culturels est une problématique globale, particulièrement dans les situations de conflit ou de post-conflit, celui-ci étant souvent utilisé comme source de financement par les organisations criminelles. La *Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels* (1970) est un outil important pour contribuer à la sécurité et à la construction de la paix, aspects centraux de l'ODD 16 sur les sociétés inclusives et en paix. Les Cibles 11.4 sur le patrimoine culturel et 16.4 sur la restitution des biens volés sont directement liées au mandat de cette Convention. La Convention

¹Réf. des Résolutions : A/RES/65/166 (20/12/2010), A/RES/66/208 (22/12/2011), A/RES/68/223 (20/12/2013), A/RES/69/230 (19/12/2014), A/RES/70/214 (22/12/2015), A/RES/72/229 (20/12/2017).

contribue également à la Cible 4.7 sur l'éducation pour le développement durable, en mettant en place des campagnes de sensibilisation à destination du grand public ou des touristes. Elle participe par ailleurs à la prévention de la violence (Cible 16.a) en organisant des ateliers d'échange et de renforcement des capacités. La **Recommandation concernant la protection et la promotion des musées et des collections, leur diversité et leur rôle dans la société** (2015) offre un cadre permettant de s'assurer que les musées restent des espaces de transmission culturelle, de dialogue interculturel, d'apprentissage, de débats et de formation. Ils contribuent ainsi à l'intégration sociale (Cible 10.2) et aux compétences nécessaires au développement durable (Cible 4.7).

La **Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel** (1972) est le seul instrument normatif dédié à la fois à la protection du patrimoine culturel et naturel. Depuis sa création, elle constitue une plateforme pour développer et tester de nouvelles approches mettant en lumière l'importance du patrimoine culturel et naturel pour le développement durable. Le champ d'intervention de la Convention est au cœur de la Cible 11.4 sur la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel. La *Politique pour le patrimoine mondial et le développement durable*, adoptée par le Comité du patrimoine mondial en 2015, représente un tournant important dans l'intégration des concepts du développement durable et du Programme 2030 au sein des mécanismes fondamentaux de la Convention. L'objectif de cette politique est de fournir des orientations pour mettre à profit le potentiel du patrimoine pour le développement durable et l'intégrer dans les processus locaux et les politiques pour le développement durable. La mise en œuvre de la Convention contribue à la durabilité environnementale, en protégeant les ressources naturelles telles que l'eau et la diversité biologique (Cibles 6.6, 14.5 et 15.1) et en soutenant la résilience du patrimoine (Cibles 2.4 et 11.4). Elle favorise le développement social inclusif en contribuant au bien-être et à l'équité (Cible 10.2), au respect des droits fondamentaux (Cible 16.10), à la participation des communautés (Cible 16.7) et à l'égalité des genres (Cible 5.5). La Convention participe également au développement économique inclusif en stimulant une croissance équitable et la création d'emplois décents (Cible 8.3), ainsi qu'un tourisme durable (Cibles 8.9 et 12.b). Elle soutient par ailleurs le développement des compétences et l'innovation (Cibles 4.4 et 4.7), et contribue à la paix et à la sécurité en facilitant la prévention des conflits et leur Résolution (Cible 16.a). La question du développement durable a récemment été incorporée dans le questionnaire pour le rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention, à partir des concepts et directives de la *Politique pour le patrimoine mondial et le développement durable*. L'enjeu est de collecter des informations au niveau des sites sur la manière dont les activités mises en place par les États parties contribuent au Programme 2030. Le rôle de la Convention en ce qui concerne les villes et leur contribution à l'ODD 11 est également renforcé par

la **Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique**. Cette dernière offre une approche globale de la conservation du patrimoine urbain, liant les aspects spatiaux, économiques, sociaux et environnementaux.

La Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique (2001) recouvre les aspects sociaux et environnementaux essentiels au développement durable. Elle soutient l'éducation au développement durable (Cible 4.7) grâce à des activités pédagogiques sur l'océan et son patrimoine, et contribue à la durabilité des villes côtières et à la sauvegarde de leur identité culturelle. Le patrimoine culturel subaquatique offre un témoignage de la manière dont les hommes se sont adaptés ou ont été affectés par le changement climatique dans le passé (Cible 13.3, éducation au changement climatique). Le patrimoine culturel subaquatique permet également de mieux comprendre la relation historique entre l'humanité et les océans, les lacs et les rivières. Les activités de recherche et de sauvegarde contribuent à améliorer la conservation des littoraux et des zones marines pour les générations futures. Elles renforcent aussi les retombées économiques et sociales du tourisme durable, ce qui favorise la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques (Cibles 14.5 et 14.7).

La **Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** (2003) reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel en tant que vecteur de la diversité culturelle et moteur du développement durable. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel peut contribuer au développement durable dans tous les aspects économiques, sociaux et environnementaux du Programme 2030, tout en favorisant la paix et la sécurité. Adopté en 2016, le chapitre 6 des Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention offre des conseils aux États parties sur la manière de renforcer le rôle du patrimoine culturel immatériel en tant que moteur et garant du développement durable, ainsi que sur la façon d'intégrer la sauvegarde du patrimoine vivant dans leurs plans, politique et programmes de développement. Le Programme 2030 a également été incorporé dans les mécanismes de suivi de la Convention, par l'intermédiaire des rapports périodiques et du cadre de résultats. Les connaissances et pratiques transmises de génération en génération concernent des domaines aussi vastes que l'agriculture et les systèmes alimentaires, la médecine traditionnelle, la gestion des ressources naturelles, les services écosystémiques et la gestion des ressources écologiques. Elles contribuent à la sécurité alimentaire (ODD 2), aux systèmes de santé (ODD 3), à une éducation de qualité (ODD 4), à l'égalité des genres (ODD 5), à des emplois productifs et décents (ODD 8), à des villes durables (ODD 11) et à la lutte contre le changement climatique (ODD 13). Dans un premier temps, l'ODD 4 (éducation de qualité) et le rôle du patrimoine culturel immatériel dans l'éducation pour le développement durable (Cible 4.7) constitueront une priorité, en écho au texte de la Convention (article 2).

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) a aligné ses mécanismes de mise en œuvre sur les principes et objectifs du Programme 2030. L'accent est mis en particulier sur les ODD 4, 5, 8, 10, 16 et 17, qui ont été incorporés dans le cadre de suivi de la Convention, au sein de ses quatre objectifs principaux. Dans le cadre de son premier objectif sur la gouvernance durable de la culture, la Convention s'emploie à soutenir l'emploi et l'entrepreneuriat dans le secteur culturel (Cible 8.3), à renforcer les compétences nécessaires à l'emploi dans les domaines créatifs (Cibles 8.3 et 4.4), et à stimuler une gouvernance responsable et participative des industries créatives et culturelles (Cibles 16.6 et 16.7). A travers son second objectif concernant les échanges et la mobilité, la Convention soutient la circulation plus équilibrée des biens et services culturels (Cible 10a) et la mobilité des artistes et des professionnels de la culture (Cible 10.7). Avec son troisième objectif visant l'intégration de la culture dans les cadres de développement durable, la Convention encourage l'intervention de l'aide publique au développement en faveur du secteur culturel (Cible 17.2), contribue à la cohérence des politiques de développement durable (Cible 17.14) et prend part au renforcement des capacités pour la mise en œuvre des ODD (Cible 17.9). En soutenant l'égalité des genres et la liberté artistique à travers son quatrième objectif, la Convention contribue également aux droits de l'Homme et à la liberté fondamentale (Cible 16.10). Ce cadre de suivi est mis en œuvre en s'appuyant sur les rapports périodiques quadriennaux, dont le questionnaire a été actualisé pour faciliter la collecte de données quantitatives et qualitatives sur la réalisation des ODD. Les États parties sont ainsi invités à partager leurs politiques et mesures innovantes, qui sont diffusées sur la plateforme de suivi des politiques de la Convention. Établi dans le cadre de la Convention, le ***Fonds international pour la diversité culturelle*** (FIDC) a également engagé une révision de son cadre de résultats pour s'aligner sur certains Objectifs et Cibles des ODD, en accord avec le cadre de suivi de la Convention. La ***Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste*** – dont la mise en œuvre a été redynamisée par la Convention de 2005 – contribue également à l'inclusion sociale (Cible 10.2) et aux libertés fondamentales (cible 16.10), en appelant les États membres à améliorer le statut professionnel, économique et social des artistes, via des politiques et des mesures relatives aux formations, à la sécurité sociale, à l'emploi, aux revenus et à la fiscalité, à la mobilité et à la liberté d'expression.

Objectifs généraux

Les Indicateurs thématiques de l'UNESCO pour la culture (Indicateurs Culture | 2030) forment un cadre d'indicateurs thématiques visant à mesurer et évaluer la contribution de la culture à la réalisation des Objectifs et des Cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. Le cadre évaluera à la fois le rôle de la culture en tant que secteur d'activité, ainsi que sa contribution transversale à divers ODD et domaines des politiques publiques. En tant que batterie d'indicateurs thématiques, le projet s'inscrit en complément des indicateurs globaux du Programme 2030 et vise à favoriser les liens entre les différents Objectifs et Cibles.

Le cadre d'Indicateurs Culture | 2030 a pour objectif de :

Mettre en évidence la contribution de la culture au développement durable

En s'appuyant sur une analyse approfondie des contributions multiples de la culture au développement dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux, les Indicateurs Culture | 2030 mettent en évidence le rôle dynamique et transformateur de la culture, le rendant ainsi plus visible et tangible. Dans un contexte où les données relatives à la culture sont fragmentées et produites par différentes institutions et agences, le cadre rassemble ces données et met en avant les liens entre la culture et d'autres domaines des politiques publiques. Il permet de mieux appréhender l'étendue du champ de la culture et sa contribution, directe ou indirecte, au développement durable. Le rôle, l'impact et la contribution de la culture n'étant généralement pas directement quantifiables, les indicateurs s'emploient à mesurer les comportements ou actions générés par la culture, et à rendre compte de la manière dont les valeurs culturelles sont intégrées dans les politiques, programmes et actions.

Proposer un approche thématique et transversale du rôle de la culture dans les ODD

Plutôt que d'évaluer la contribution de la culture à chacune des Cibles des ODD et à chaque indicateur global, les Indicateurs Culture|2030 prennent en compte la contribution de la culture à plusieurs Objectifs et Cibles, en les liant entre eux. Le cadre permet d'agrèger les données autour de thèmes transversaux associés à un ensemble d'Objectifs et de Cibles, en lien avec les programmes, activités et politiques de l'UNESCO. Ces dimensions thématiques sont étayées par le cadre conceptuel des 5 P des ODD.

Renforcer le plaidoyer pour la culture

En renforçant la visibilité transversale de la culture dans le Programme 2030, les Indicateurs Culture|2030 aideront à construire un discours solide et cohérent sur la culture et le développement, basé sur des éléments concrets et des messages clés. Ce discours soutiendra directement les efforts de plaidoyer aux niveaux mondial, national et local, pour convaincre les décideurs et les partenaires d'inclure la culture dans leurs politiques et programmes, à l'échelle nationale et locale, et d'accorder plus de fonds publics et privés au secteur culturel.

Fournir des données tangibles pour éclairer les politiques publiques et les actions menées

Les Indicateurs Culture|2030 offrent un cadre conceptuel et des instruments méthodologiques aux pays et villes pour évaluer la contribution de la culture aux ODD dans le cadre des mécanismes de mise en œuvre existants du Programme 2030, aux niveaux local et national. Les données collectées permettront d'éclairer de manière transversale les politiques et décisions publiques, ainsi que les actions opérationnelles conduites dans le secteur culturel ou dans d'autres secteurs. Grâce à l'utilisation systématique de ces outils de mesure, l'initiative donnera la possibilité aux pays et villes d'évaluer leurs propres avancées, concernant à la fois les résultats de leurs politiques et l'efficacité de celles-ci.

Construire une base de connaissances pour agir

Une fois le cadre mis en place par une ville ou un pays, chaque ensemble de données devient une source précieuse d'information pouvant être analysée pour repérer les évolutions et tendances à l'échelle locale et nationale, ou fournir un panorama concernant la contribution de la culture au développement durable dans un ensemble de villes, régions ou pays. Ce matériel analytique, accompagné de bonnes pratiques, permettra ainsi d'approfondir la compréhension globale et de développer une base de connaissances, incluant notamment une banque de données numériques sur la culture dans le Programme 2030.

Mesurer les avancées de la contribution de la culture au Programme 2030

Les informations collectées dans les villes et pays pilotes, dans le cadre de la mise en œuvre des Indicateurs Culture|2030, offriront une base de référence pour mesurer les avancées réalisées et engager des actions aux niveaux local et national. Les données offriront également un aperçu général de la progression de la contribution de la culture au Programme 2030. Ce matériel analytique fournira des éléments concrets pour nourrir les rapports préparés par l'UNESCO dans le cadre du suivi de la mise en œuvre au Programme 2030 au sein du Système des Nations Unies, ainsi que du suivi des Résolutions de l'Assemblée générale relatives à la culture et au développement.



Principes directeurs

Le cadre conceptuel, la méthodologie et les mécanismes de mise en œuvre des Indicateurs Culture|2030 sont fondés sur les principes suivants :

S'appuyer le plus possible sur des sources de données existantes

La production et la mise à jour des données est un processus long et onéreux, particulièrement pour les pays ayant des capacités statistiques limitées. C'est pourquoi les Indicateurs Culture|2030 s'appuieront dans la mesure du possible sur des sources de données nationales et locales existantes, ainsi que sur des données déjà collectées par des organismes multilatéraux. Plutôt que de réaliser de nouvelles enquêtes pour collecter des données supplémentaires, les données existantes seront identifiées et combinées, afin de mesurer les performances ou les progrès réalisés par rapport aux indicateurs.

Utiliser des données quantitatives et qualitatives pour évaluer la contribution de la culture

Les Indicateurs Culture|2030 seront basés sur des données quantitatives et qualitatives, toutes deux nécessaires pour comprendre les spécificités du champ de la culture. Les données quantitatives peuvent être utilisées pour caractériser ou décrire une situation, et évaluer un résultat par rapport à des objectifs définis. Les données qualitatives sont tout aussi importantes pour approfondir la compréhension des données quantitatives et les contextualiser. Les données quantitatives peuvent être collectées à l'échelle mondiale, si tous les États membres utilisent la même méthodologie et définition, ou aux niveaux national et local.

Intégrer des données issues des rapports périodiques des Conventions et programmes culturels de l'UNESCO

Les Indicateurs Culture|2030 ciblent des politiques, programmes et activités menés par les autorités nationales et locales en lien avec le mandat, les priorités thématiques et les instruments normatifs de l'UNESCO dans le domaine de la culture. Dans la mesure du possible, le cadre conceptuel des Indicateurs Culture|2030 s'appuie sur les six Conventions et les trois Recommandations culturelles, en valorisant leurs concepts et leurs mécanismes de suivi. L'objectif est d'intégrer les informations fournies par les États parties dans leurs rapports nationaux établis dans le cadre des exercices de rapports périodiques des Conventions et Recommandations. Les Indicateurs Culture|2030 replacent ainsi les Conventions culturelles dans le contexte plus large du secteur culturel, permettant ainsi d'évaluer les activités qui y sont liées.

Développer des instruments pour mesurer la culture à l'échelle nationale et urbaine

Les Indicateurs Culture|2030 peuvent être mis en place aux niveaux national et urbain par des pays et villes volontaires. Les termes « urbain » et « local » peuvent être indifféremment utilisés à travers le présent document pour désigner la mise en œuvre des Indicateurs Culture|2030 à l'échelle locale, en partant du principe que l'urbain est défini par chaque pays selon ses propres critères. Par ailleurs, la collecte de données à l'échelle locale nécessite un certain niveau d'organisation, qui doit être assuré par les autorités municipales. Les indicateurs urbains sont proches des indicateurs nationaux, mais sont adaptés pour refléter les problématiques urbaines. Ce cadre permet ainsi aux villes d'évaluer de manière indépendante le rôle qu'occupe la culture dans le développement urbain durable. Dans certains cas, les villes peuvent souhaiter se positionner vis-à-vis de la situation nationale. Ces indicateurs urbains permettront de créer des synergies entre les programmes et réseaux de l'UNESCO relatifs aux villes, tels que le Réseau des villes créatives de l'UNESCO et le Programme des Villes du patrimoine mondial.

Prioriser le renforcement des capacités des agences concernées

Les Indicateurs Culture|2030 donneront la priorité au renforcement des capacités des agences nationales, régionales et locales, afin de leur permettre d'utiliser des données existantes à toutes les échelles pour mettre en place des indicateurs pertinents pour la culture, à la fois quantitatifs et qualitatifs. L'objectif est à la fois d'améliorer la compréhension des spécificités de la culture par ces agences et de renforcer leur capacité à identifier et combiner des données pertinentes. Dans cette optique, l'implication d'agences statistiques dans toutes les phases du processus sera essentielle à la bonne mise en œuvre du projet.

Faciliter la coopération entre les institutions

Les données relatives à la culture sont fragmentées et produites par différentes institutions liées à plusieurs domaines des politiques publiques. Il est donc essentiel de renforcer la coopération entre les institutions qui produisent ces données. La mise en œuvre des Indicateurs Culture|2030 nécessite une coordination des informations provenant de diverses institutions nationales et locales relatives à différents secteurs (tels que la culture, le travail, le commerce, la jeunesse, l'environnement et l'éducation), ainsi que des agences (notamment les bureaux statistiques nationaux et locaux, les organes professionnels et les fondations d'arts et du patrimoine).

Proposer un cadre adaptable à différentes capacités statistiques

Les Indicateurs Culture|2030 doivent pouvoir répondre aux besoins de tous les États membres, quelles que soient leurs capacités statistiques, et prendre en compte les différents niveaux de capacités statistiques et de disponibilité des données dans chaque pays. Dans cette optique, la méthodologie développée pour chaque indicateur prévoira différentes alternatives, pour les cas où les sources de données primaires ou les méthodes de calcul ne pourraient pas être totalement applicables, l'objectif demeurant toutefois d'atteindre un résultat homogène. Les Indicateurs Culture|2030 sont donc plus flexibles que d'autres instruments d'évaluation de la culture, certes plus sophistiqués techniquement mais aux méthodologies exigeantes (comme les Comptes satellites de la culture), et donc plus adaptés à la diversité des capacités statistiques des États Membres de l'UNESCO.

Proposer un outil d'accompagnement destiné à tous, plutôt qu'un outil d'évaluation normatif

Les Indicateurs Culture|2030 doivent aider les pays et villes à évaluer leurs propres avancées et à mesurer les résultats de leurs politiques. Ils ont vocation à fournir des données concrètes sur l'évolution dans le temps et dans un même lieu, plutôt qu'à offrir des comparaisons générales ou des classements entre les différents pays ou villes. L'objectif est d'encourager les pays et villes en reconnaissant les opportunités de progression et d'amélioration, plutôt que de mesurer les succès ou les échecs par rapport à des normes et standards de référence. Ces indicateurs pourraient à terme être intégrés par les institutions locales et nationales concernées pour accompagner le suivi des politiques, programmes et activités culturelles.

Mettre en avant l'approche de la Gestion axée sur les résultats

Les Indicateurs Culture|2030 cherchent à mettre en avant la Gestion axée sur les résultats (RBM), un mécanisme clé au cœur de l'exécution des programmes de l'UNESCO. Bien que l'impact de la culture soit difficilement mesurable de façon directe, les apports, résultats et processus liés à la culture sont des composantes essentielles pour évaluer les impacts à plus long terme. Chaque dimension thématique combine donc ces différents types d'indicateurs pour mesurer les apports (p. ex., le développement des infrastructures culturelles), les processus (p. ex., les mécanismes de gouvernance) ou les résultats (p. ex., la participation à la vie culturelle), afin de parvenir à une compréhension générale de la contribution de la culture.

DÉVELOPPEMENT ET MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Analyse des cadres, des méthodologies et de l'expérience existant(e)s

Les Indicateurs Culture|2030 cherchent à tirer profit de l'expertise unique de l'UNESCO en matière de collecte et d'analyse des données quantitatives et qualitatives et de soutien aux pratiques fondées sur les données pour le développement de politique, programme et activités dans le secteur culturel. Dans cette optique, les cadres, méthodologies et expériences développé(e)s et mi(e)s en œuvre par l'UNESCO et par d'autres partenaires à l'échelle mondiale au cours des dernières années ont été examinés pour faciliter la convergence de ces éléments vers les ODD et améliorer les instruments et données existant(e)s.

Cadre pour les statistiques culturelles (CSC)

Les Indicateurs Culture|2030 s'appuient sur le Cadre pour les statistiques culturelles (CSC), en utilisant sa classification et sa méthodologie. Développé en 2009 et mis en place par l'ISU, ce cadre utilise des standards internationaux reconnus, utilisés mondialement par tous les Instituts nationaux de statistique afin de collecter des données sur les activités culturelles, les biens et les services. D'autres cadres statistiques nationaux ou régionaux, notamment les baromètres, peuvent également être source de données complémentaires ou d'éléments conceptuels.

Indicateur global de l'ODD 11.4.1

L'indicateur global de l'ODD 11.4.1 sur les dépenses du patrimoine a été intégré dans les Indicateurs Culture|2030, en tant qu'indicateur #1 dans la dimension « Environnement et Résilience » (voir cadre d'indicateurs). Développé et mis en place par l'ISU afin de mesurer la Cible 11.4, ce nouvel indicateur comparable au plan international reflète le montant total par habitant dépensé par chaque pays pour protéger son patrimoine culturel et naturel. Pour créer cet indicateur, une nouvelle enquête est mise en place par l'ISU, en coopération avec les pays et les partenaires.

Les rapports périodiques et outils de suivi des Conventions culturelles de l'UNESCO

Les Indicateurs Culture|2030 s'appuient également, dans la mesure du possible, sur les cadres de rapports périodiques et de suivi développés par les Conventions culturelles de l'UNESCO pour évaluer la mise en œuvre nationale de ces dernières. Ces mécanismes de suivi, en particulier les questionnaires des rapports périodiques, permettent de collecter des données et informations sur la manière dont les États parties mettent en œuvre chacune des Conventions culturelles, et d'évaluer dans quelle mesure la mise en œuvre nationale des Conventions contribue au Programme 2030. Toutefois, ils ne sont pas conçus pour obtenir une vision exhaustive, nationale ou locale, du secteur de la culture et de sa contribution au Programme 2030.

Un examen des rapports périodiques et des cadres de suivi des Conventions culturelles a été réalisé dans le cadre de l'initiative Culture|2030, afin de compléter les données collectées, renforcer les concepts et outils de travail existants et de favoriser une cohérence générale. L'objectif n'est pas de reproduire les rapports réguliers des Conventions, mais plutôt d'améliorer et de contextualiser ces informations qualitatives. Alors que les Conventions culturelles collectent généralement leurs données par l'intermédiaire de leurs entités de référence ou point focal, les données provenant de l'initiative actuelle peuvent provenir de plusieurs sources. Un alignement des réponses sera donc nécessaire pour assurer une cohérence.

Les Indicateurs UNESCO de la Culture pour le Développement (IUCD)

L'initiative Culture|2030 s'inscrit dans la continuité des IUCD lancés en 2009 par l'UNESCO, grâce au soutien généreux du gouvernement espagnol, et appliqués dans 17 pays. Les IUCD avaient pour but d'évaluer la contribution de la culture au développement, dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et s'appuyaient sur un cadre conceptuel issu notamment du rapport *Notre diversité créatrice* (UNESCO, 1996). Les IUCD proposaient une suite d'indicateurs, répartis en sept catégories thématiques mettant l'accent sur les industries culturelles et créatives.

Afin de pallier le manque de statistiques culturelles dans les pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires, les IUCD se basaient sur des sources existantes et secondaires à partir desquelles des données brutes étaient extraites et utilisées pour créer de nouveaux indicateurs reflétant indirectement les aspects difficiles à mesurer des impacts de la culture. Cette approche était fondée sur le renforcement des capacités locales pour extraire les données et créer des

indicateurs. Les IUCD de l'UNESCO représentaient un instrument unique de suivi des politiques publiques et de plaidoyer, permettant d'accompagner les politiques et les actions dans les pays où elles étaient mises en place.

L'initiative actuelle renforce le matériau conceptuel et méthodologique développé dans le cadre des IUCD. Certains indicateurs du cadre d'Indicateurs Culture|2030 sont directement issus des IUCD, tandis que d'autres en diffèrent totalement et ont été élaborés en réponse au cadre du Programme 2030. Les indicateurs ont également été affinés à partir des résultats de la mise en œuvre des IUCD. Les Indicateurs Culture|2030 enrichissent et étendent la méthodologie et la portée initiales des IUCD de plusieurs façons. Ils généralisent tout d'abord l'utilisation du Cadre pour les statistiques culturelles de l'ISU (UNESCO, 2009), ainsi que celle des indicateurs mondiaux pour la culture de l'ISU, pour lesquels des données sont déjà en cours de collecte. Ils élargissent par ailleurs la portée thématique des IUCD pour englober notamment l'environnement et l'aménagement urbain et encouragent la mise en œuvre des indicateurs à l'échelle urbaine. Enfin, ils permettent des synergies plus systématiques avec les mécanismes de collecte des données des Conventions et des Recommandations culturelles.

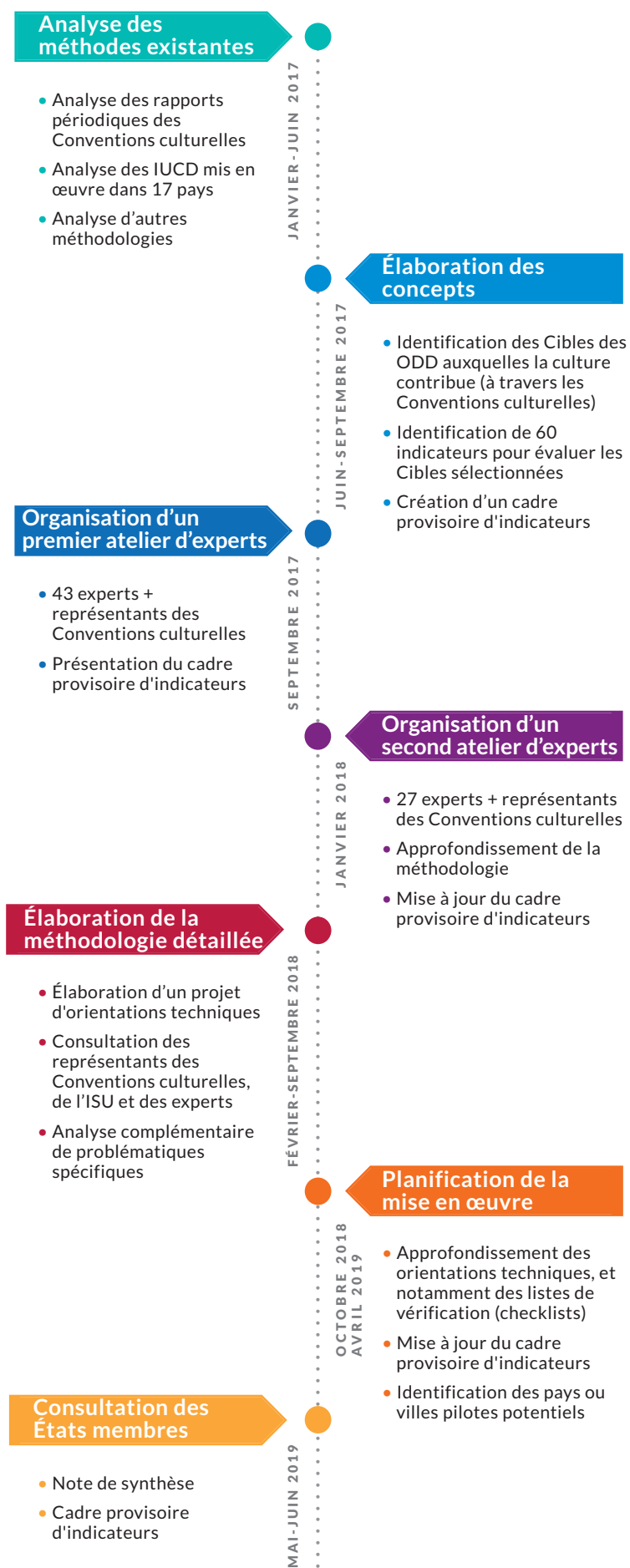
Étapes préliminaires et progrès réalisés

Le développement du cadre d'Indicateurs Culture | 2030 a commencé en 2017 par un examen des méthodologies existantes, notamment le CSC, les IUCD, les mécanismes de rapports périodiques des Conventions culturelles et les méthodologies ayant un lien avec le Programme 2030. Une liste préliminaire de 60 indicateurs a été créée, ainsi qu'un cadre d'indicateurs préliminaire.

Deux ateliers d'experts ont été organisés (septembre 2017 et janvier 2018) afin de discuter de ce projet et des méthodologies de collecte des données. Ont participé à ces deux ateliers des membres de l'UNESCO (représentant les différentes Conventions culturelles, ainsi que les Bureaux hors siège impliqués dans la mise en œuvre des IUCD), des représentants de l'ISU, d'ONU-Habitat, d'Eurostat, de l'OCDE, de la Banque mondiale, du PNUE, du CCR, de certaines agences statistiques nationales et locales ayant de l'expérience dans les statistiques culturelles, des représentants de l'AECID (partenaire financier des IUCD), ainsi que des experts internationaux venus de différentes régions.

Sur la base des résultats des deux ateliers, un cadre de 22 indicateurs répartis en quatre catégories thématiques a été créé. Des orientations techniques incluant une description de l'objectif, des sources de données et des méthodes de calcul pour chaque indicateur ont été mises en place. Ces directives ont été développées avec l'aide de l'ISU, des équipes des Conventions culturelles de l'UNESCO, ainsi qu'avec celle de nombreux experts externes qui ont consacré leur temps et leur expertise à cet exercice.

ÉTAPES PROVISOIRES ET PROGRÈS RÉALISÉS



Prochaines étapes

Une consultation des États membres a été lancée en mai 2019. Les commentaires des États membres seront compilés, analysés et consolidés dans un document d'information qui sera présenté lors de la 207e session du Conseil exécutif en octobre 2019. L'initiative sera également présentée lors du Forum des Ministres de la culture qui aura lieu en novembre 2019. En fonction des résultats de la consultation, l'équipe du projet adaptera la méthodologie et mettra en place les outils de travail nécessaires, notamment le matériel de renforcement des capacités et les outils de formation, afin de préparer le lancement de la phase pilote de la mise en œuvre des Indicateurs Culture|2030. Des experts régionaux seront sélectionnés et formés afin de faciliter l'utilisation de la méthodologie et la planification des mises en œuvre nationales et locales. Des consultations complémentaires d'experts seront réalisées, au besoin, tout au long du processus.

Une phase pilote de mise en œuvre des Indicateurs Culture|2030 sera lancée fin 2019 ou début 2020 dans plusieurs pays et villes volontaires. Un expert national ou local (un statisticien ou économiste expérimenté dans le domaine de la culture) sera identifié pour chaque ville ou pays pilote. Cet expert sera en charge d'assurer l'extraction et l'analyse des données ainsi que la mise en place des indicateurs, en suivant la méthodologie détaillée développée pour les Indicateurs Culture|2030. Un expert régional apportera de l'aide et un support technique dans tous les pays participants, et ce durant tout le processus de mise en œuvre, et sera responsable de la préparation des rapports nationaux finaux. Une formation et un atelier seront organisés lors de la phase initiale du projet, afin de présenter l'initiative et de tester la méthodologie en utilisant des données disponibles.

En s'appuyant sur les résultats de la phase pilote, la méthodologie sera perfectionnée et systématisée en vue de son futur déploiement. Un troisième atelier d'expert sera organisé à la fin de la phase pilote afin d'analyser les résultats obtenus lors de la phase pilote de mise en œuvre, et ainsi réfléchir de nouveau sur la méthodologie et les données collectées. Les données récoltées dans les différents pays et villes pilotes seront analysées et compilées dans une banque de données numérique en ligne, qui rassemblera diverses données de l'UNESCO sur la culture (notamment les rapports nationaux sur les Conventions culturelles et les Recommandations, ainsi que sur les activités et initiatives menées dans les Bureaux hors siège). On pourra également y trouver les données issues de la mise en œuvre des IUCD, ainsi que des liens vers les données de l'ISU sur les statistiques culturelles. Des interprétations visuelles des profils nationaux et locaux pour les Indicateurs Culture|2030 seront également développées.

APERÇU DE LA MÉTHODOLOGIE

Quatre dimensions thématiques

L'initiative Indicateurs Culture|2030 repose sur un cadre conceptuel comportant 4 dimensions thématiques transversales : (i) Environnement et Résilience, (ii) Prospérité et Ressources, (iii) Connaissances et Compétences, et (iv) Inclusion et Participation. Chaque dimension réunit plusieurs Objectifs et Cibles de développement durable afin de saisir les multiples facettes et la nature transversale de la contribution de la culture au développement durable, et ainsi refléter la raison d'être des indicateurs thématiques au sein du Programme 2030. Ce cadre donne la priorité aux thèmes liés au mandat de l'UNESCO dans la culture et, le cas échéant, aux données quantitatives ou qualitatives déjà en cours de collecte ou susceptibles d'être identifiées.

Dimension 1 – Environnement & Résilience

Cette dimension thématique propose un cadre pour évaluer le rôle et la contribution de la culture à la durabilité des établissements humains, en mettant l'accent sur le patrimoine culturel et naturel et sur l'environnement urbain, en lien avec le volet « Planète » des ODD. Elle s'intéresse à la valeur intrinsèque des patrimoines matériel, immatériel et naturel et examine leur contribution au développement durable. Les indicateurs proposés évaluent le niveau d'engagement des pays en matière de sauvegarde du patrimoine culturel et naturel et permettent d'apporter des éléments tangibles concernant la gestion durable du patrimoine, ainsi que l'inclusion des savoirs traditionnels dans les politiques et stratégies territoriales. Cette dimension évalue également la qualité de l'environnement urbain, y compris les espaces publics et les infrastructures culturelles, dans ses aspects physiques et spatiaux.

Dimension 2 – Prospérité & Ressources

Cette dimension thématique propose un cadre afin d'évaluer dans quelle mesure la culture contribue à encourager et favoriser des économies plus inclusives et plus durables, conformément au volet « Prospérité » des ODD. Elle examine de quelle manière la culture génère des revenus, crée de l'emploi et stimule les ressources grâce aux biens, entreprises et services culturels. Les sept indicateurs proposés au sein de la Dimension 2 visent à évaluer la contribution de la culture aux composantes clés de l'économie (PIB, commerce, emploi, entreprises, dépenses des ménages). Compte tenu des différences qui existent entre les pays

quant aux structures et cadres institutionnels régissant les activités du secteur de la culture, et de l'importance de la gouvernance pour assurer la contribution de la culture au développement économique inclusif, cette dimension comprend également un indicateur relatif à la gouvernance. Celui-ci documente les structures de gouvernance en place pour soutenir le rôle actif de la culture dans le développement économique local et national et l'amélioration des moyens de subsistance durables

Dimension 3 – Connaissance & Compétences

Cette dimension thématique propose un cadre afin d'évaluer de quelle manière la culture contribue à construire les connaissances et compétences, y compris concernant les savoirs locaux et la diversité culturelle. Elle s'intéresse plus particulièrement à la contribution de la culture à la transmission des valeurs, connaissances et compétences culturelles locales et à l'émancipation des individus par le biais de processus, politiques et supports éducatifs, et de la formation. Elle souligne le rôle de la diversité culturelle dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur et la formation professionnelle et se concentre sur le développement de programmes scolaires visant à intégrer les savoirs culturels. Les indicateurs proposés permettent d'évaluer dans quelle mesure les autorités et institutions publiques s'attachent à intégrer et utiliser les savoirs culturels en vue d'encourager le respect et la reconnaissance de la diversité culturelle, à veiller à la compréhension du développement durable et à la transmission des valeurs culturelles, et donner la priorité à la formation culturelle (y compris des formations spécialisées dans la conservation du patrimoine) et à promouvoir les connaissances et compétences dans les domaines créatifs.

Dimension 4 – Inclusion & Participation

Cette dimension thématique propose un cadre afin d'évaluer de quelle manière la culture contribue à favoriser la cohésion sociale, l'inclusion et la participation. Elle se concentre sur l'accès à la culture, le droit de tous les individus à participer à la vie culturelle et la liberté d'expression, y compris artistique et créative. Cette dimension explore également de quelle manière les pratiques, sites, éléments et expressions culturel(le)s transmettent des valeurs et des compétences, qui sont des vecteurs d'inclusion sociale. Enfin, les indicateurs proposés évaluent la capacité de la culture à stimuler l'engagement effectif des communautés locales dans la vie publique.

Type de données

Le cadre des Indicateurs Culture|2030 associe des indicateurs quantitatifs et qualitatifs variés, qui sont adaptés à l'échelle nationale ou urbaine. Les indicateurs répertoriés font appel à différentes métriques :

- Des indicateurs statistiques généralement exprimés sous forme de proportions (p. ex., proportion homme/femme pour la parité) ou de pourcentages, ce qui permet de les évaluer par rapport à un chiffre de référence ;
- Des tendances qui suivent des données chiffrées « brutes » dans le temps (p. ex., le nombre de visiteurs d'un musée d'une année sur l'autre) ;
- Des listes de contrôle, qui ne sont pas statistiques (c'est-à-dire non-paramétriques), mais permettent de saisir des éléments non mesurables quantitativement (p. ex., si une politique ou une législation culturelle particulière existe dans les pays).

Les indicateurs statistiques sont importants, car ils fournissent une mesure adaptable des activités liées à la culture. Ils sont également clairs et précis puisqu'ils reposent sur des classifications et des définitions internationalement normalisées. Les listes de contrôle ont l'avantage de pouvoir évaluer la présence ou l'absence d'activités ou de politiques culturelles particulières qui ne sont pas facilement quantifiables. Les indicateurs statistiques incluent ceux mesurés à l'aide de normes internationales globales et ceux mesurés à l'échelle nationale ou locale.

Les principes de qualité des données ont été pris en compte, notamment la pertinence, la précision, la disponibilité, la transparence, la clarté des définitions et l'absence de doublons. Peu d'indicateurs respectent parfaitement tous ces principes, mais la qualité des données sera certainement très importante pour l'interprétation.

Sources de données

Tout en s'appuyant prioritairement sur les instituts nationaux de statistiques, les Indicateurs Culture|2030 cherchent à réunir différentes sources de données, notamment de divers ministères, observatoires et agences publiques, des systèmes d'information de la culture, de baromètres particuliers, de sondages nationaux et régionaux particuliers et d'associations professionnelles volontaires. Le projet aidera aussi les pays à utiliser plus efficacement les données existantes dans les rapports périodiques des Conventions culturelles de l'UNESCO ainsi que les données culturelles produites par l'ISU.



Une approche transversale des partenariats et du genre _____

Partenariats pour la réalisation des ODD | ODD 17

L'initiative des Indicateurs Culture|2030 contribue de manière transversale à l'ODD 17 par la nature même du mandat de l'UNESCO en tant que structure intergouvernementale, et notamment aux Cibles suivantes :

- la Cible 17.9 sur le renforcement des capacités ;
- la Cible 17.16 sur les partenariats internationaux ;
- la Cible 17.17 sur les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ;
- la Cible 17.19 sur la mesure du développement durable.

Égalité des genres | ODD 5

Les Indicateurs Culture|2030 font le choix d'aborder l'égalité des genres de manière transversale, en tant que priorité globale, plutôt qu'au travers d'un indicateur dédié. Cette approche transversale est jugée plus pertinente, car la plupart des informations statistiques et administratives font la distinction entre les hommes et les femmes. Elle permet également d'apprécier l'égalité des genres sur plusieurs points de données, de l'accès aux opportunités à la participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle. Pour chaque indicateur, cette dimension potentielle est présentée dans le tableau ci-dessous. Des données désagrégées par genre seront collectées dans la mesure du possible. Le cadre des Indicateurs Culture|2030 signale chaque indicateur pour lequel la problématique de l'égalité des genres doit être évaluée. La dimension du genre peut être traitée par la désagrégation des données par sexe ou par l'identification des aspects liés au genre des politiques, lois et procédures. La même approche de désagrégation peut être appliquée à d'autres caractéristiques individuelles susceptibles de faire l'objet d'une discrimination (p. ex., l'âge, l'origine ethnique ou le handicap).

Les indicateurs suivants seront désagrégés par genre autant que possible :

Dimension	Réf.	Indicateur	Dimension potentielle liée au genre
Environnement & Résilience	1	Dépenses pour le patrimoine	
	2	Gestion durable du patrimoine	Prise en compte du genre dans les politiques publiques
	3	Adaptation au changement climatique et résilience	Prise en compte du genre dans les politiques publiques
	4	Équipements culturels	Genre des propriétaires d'entreprises Proportion d'hommes et de femmes dans les conseils et chez les directeurs
	5	Espaces publics pour la culture	Genre des utilisateurs et exploitants (p. ex., stands de marché)
Prosperité & Ressources	6	Culture dans le PIB	
	7	Emploi culturel	Désagrégation par genre, âge et autres caractéristiques
	8	Entreprises culturelles	Genre des propriétaires d'entreprises Proportion d'hommes et de femmes dans les conseils et chez les directeurs
	9	Dépenses des ménages	
	10	Échanges de biens et services culturels	
	11	Finance publique pour la culture	Comptabilité liée au genre
	12	Gouvernance de la culture	Prise en compte du genre dans les politiques publiques
Connaissances & Compétences	13	Éducation pour le développement durable	Prise en compte du genre dans les politiques publiques
	14	Connaissance culturelle	Prise en compte du genre dans les politiques publiques
	15	Éducation multilingue	Indice de parité entre les genres
	16	Éducation culturelle et artistique	Indice de parité entre les genres
	17	Formation culturelle	Indice de parité entre les genres
Inclusion & Participation	18	Culture et cohésion sociale	Désagrégation par genre, âge et autres caractéristiques
	19	Liberté artistique	Prise en compte du genre dans les politiques publiques
	20	Accès à la culture	Désagrégation par genre, âge et autres caractéristiques
	21	Participation culturelle	Désagrégation par genre, âge et autres caractéristiques
	22	Processus participatifs	Désagrégation par genre, âge et autres caractéristiques

Cadre d'indicateurs

Les 4 dimensions thématiques et les 22 indicateurs sont représentés dans un cadre graphique figurant sur la page suivante. Ce cadre met en lumière les interactions avec les fournisseurs de données possibles, en particulier l'ISU et les Conventions culturelles de l'UNESCO (à travers leurs cadres de suivi respectifs et leurs mécanismes de rapport).

INDICATEURS THÉMATIQUES POUR LA CULTURE DANS L'AGENDA 2030

ENVIRONNEMENT & RÉSILIENCE

- 1 Dépenses pour le patrimoine
- 2 Gestion durable du patrimoine ♀
- 3 Adaptation au changement climatique et résilience ♀
- 4 Équipements culturels ♀
- 5 Espaces publics pour la culture ♀

Conventions culturelles de l'UNESCO 1954 1970 1972 2001 2003



- 2.4 Pratiques agricoles résilientes
- 6.6 Restauration des écosystèmes liés à l'eau
- 9.1 Infrastructures de qualité
- 11.4 Protection du patrimoine
- 11.7 Espaces publics inclusifs
- 12.b Gestion durable du tourisme
- 13.1 Résilience aux aléas climatiques
- 14.5 Conservation des réserves marines
- 15.1 Gestion des écosystèmes terrestres
- 16.4 Restitution des biens volés

PROSPÉRITÉ & RESSOURCES

- 6 Culture dans le PIB ♀
- 7 Emploi culturel ♀
- 8 Entreprises culturelles ♀
- 9 Dépenses des ménages
- 10 Échanges de biens et services culturels
- 11 Finance publique pour la culture ♀
- 12 Gouvernance de la culture ♀

Conventions culturelles de l'UNESCO 1954 1970 1972 2001 2003 2005



- 8.3 Emploi, entrepreneuriat et innovation
- 8.9 Politiques de tourisme durable
- 8.a Appui dans le cadre de l'Initiative Aide
- 10.a Traitement différencié sur le commerce
- 11.4 Protection du patrimoine

CONNAISSANCE & COMPÉTENCES

- 13 Éducation pour le développement durable ♀
- 14 Connaissance culturelle ♀
- 15 Éducation multilingue ♀
- 16 Éducation culturelle et artistique ♀
- 17 Formation culturelle ♀

Conventions culturelles de l'UNESCO 1970 1972 2003 2005



- 4.4 Compétences pour l'emploi
- 4.7 Connaissances pour le développement durable
- 8.3 Emploi, entrepreneuriat et innovation
- 9.c Accès aux technologies de l'information
- 12.a Connaissances pour une consommation et production durables
- 13.3 Sensibilisation au changement climatique

INCLUSION & PARTICIPATION

- 18 Culture et cohésion sociale ♀
- 19 Liberté artistique ♀
- 20 Accès à la culture ♀
- 21 Participation culturelle ♀
- 22 Processus participatifs ♀

Conventions culturelles de l'UNESCO 1970 1972 2003 2005



- 9.1 Infrastructures de qualité/accès équitable
- 9.c Accès aux technologies de l'information
- 10.2 Intégration sociale
- 11.7 Espaces publics inclusifs
- 16.7 Participation à la prise de décision
- 16.10 Libertés fondamentales
- 16.a Prévention de la violence
- 16.b Politiques non-discriminatoires

ODD & CIBLES

INDICATEURS
LES **CULTURE** | 2030 CONTRIBUTENT DE FAÇON
TRANSVERSALE AUX :



5.5 Participation et leadership des femmes
5.c Politiques pour l'égalité des sexes



17.9 Renforcement des capacités
17.16 Partenariat mondial
17.17 Partenariat public, privé et avec la société civile
17.19 Indicateurs de progrès

UIS



Genre



OBJECTIFS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS

Le chapitre suivant détaille les quatre dimensions thématiques et leurs indicateurs. Chaque dimension est introduite par une courte description rappelant sa portée et ses objectifs, ainsi que sa contribution particulière aux Cibles des ODD identifiées. La brève présentation de chaque indicateur comprend une description, les objectifs de l'indicateur et les sources de données. Des orientations techniques plus détaillées sont disponibles en ligne sur le lien [suivant](#) (à partir du 31 mai 2019 - anglais uniquement)

Les indicateurs répertoriés sont conçus afin d'être mis en œuvre au niveau national et/ou urbain. Les indicateurs applicables uniquement à l'échelle urbaine sont signalés par une icône particulière (voir ci-dessous). Dans certains cas, le même indicateur peut être utilisé à l'échelle nationale et urbaine, bien que les sources de données puissent différer pour chaque échelle. Dans d'autres, un indicateur différent est proposé pour l'échelle urbaine, soit en raison de la disponibilité des données, soit parce que cet aspect de la culture s'exprime différemment dans un cadre national et dans un cadre urbain.



Échelle urbaine

En outre, les indicateurs pouvant être interprétés à la lumière de la problématique du genre et dont les données peuvent être désagrégées par sexe sont signalés par l'icône suivante :



Genre

ENVIRONNEMENT & RÉSILIENCE

Cette dimension thématique propose un cadre pour évaluer le rôle et la contribution de la culture à la durabilité des établissements humains, en mettant l'accent sur le patrimoine culturel et naturel et sur l'environnement urbain en lien avec le volet « Planète » des ODD. Elle s'intéresse aux patrimoines matériel, immatériel et naturel, à la fois pour leur valeur intrinsèque et leur contribution au développement durable. Les indicateurs proposés évaluent le niveau d'engagement des pays en matière de sauvegarde du patrimoine culturel et naturel et permettent d'apporter des éléments tangibles concernant la gestion durable du patrimoine ainsi que de l'inclusion des savoirs traditionnels dans les politiques et stratégies territoriales. Cette dimension évalue également la qualité de l'environnement urbain, y compris de l'espace public et de l'infrastructure culturelle, dans ses aspects physiques et spatiaux.



La culture contribue à l'environnement et à la résilience à travers différents Objectifs et Cibles des ODD :

- La sauvegarde du patrimoine culturel et naturel mondial constitue une cible en tant que telle (**Cible 11.4_Protection du patrimoine**).
- L'intégration du patrimoine culturel immatériel et des savoirs traditionnels dans les politiques et stratégies encourage le développement durable à travers une production alimentaire durable, une agriculture résiliente et la préservation des ressources naturelles (**Cible 2.4_Pratiques agricoles résilientes**).
- La préservation du patrimoine naturel, notamment des écosystèmes liés à l'eau, des zones marines et des écosystèmes terrestres, constitue une dimension importante de l'inscription au patrimoine mondial et contribue directement à la durabilité environnementale. Le patrimoine culturel immatériel et les savoirs traditionnels sont aussi des composantes importantes de la gestion des écosystèmes par les communautés locales ainsi que des plans et mécanismes de sauvegarde pour la conservation du patrimoine naturel (**Cible 6.6_Restauration des écosystèmes liés à l'eau, Cible 14.5_Conservation des réserves marines, Cible 15.1_Gestion des écosystèmes terrestres, Cible 13.1_Résilience aux aléas climatiques**).
- Les pratiques de construction locales, traditionnelles ou écologiques, ainsi que le patrimoine culturel immatériel peuvent contribuer à atténuer les risques des catastrophes climatiques, participer à la résilience et accroître les facultés d'adaptation des communautés (**Cible 13.1_Résilience aux aléas climatiques**).

- Le tourisme culturel et l'éco-tourisme sont au cœur du tourisme durable et ont un rôle central à jouer pour la protection de l'environnement. Les politiques et mesures en faveur du tourisme durable peuvent être intégrées dans des plans, mécanismes et stratégies de développement national, sous-national et local (**Cible 12.b_Gestion durable du tourisme**).
- Afin d'améliorer la gestion durable du patrimoine, les politiques et stratégies culturelles doivent lutter contre le trafic illicite et encourager la restitution des biens volés (**Cible 16.4_Restitution des biens volés**).
- Les équipements culturels font partie intégrante des infrastructures durables, pérennes, résilientes et de qualité pour les villes. Les bâtiments, espaces et zones urbaines historiques ainsi que les nouvelles constructions conçues dans le respect du contexte et des matériaux locaux améliorent la qualité de l'espace urbain et valorisent l'identité culturelle. Les équipements culturels intégrés à la planification territoriale améliorent la diversité de l'espace public et le bien-être des citoyens (**Objectif 11, plusieurs Cibles**). De même, les espaces verts publics ouverts aux activités culturelles stimulent la cohésion sociale, servent de lieux de rencontre, et participent ainsi à un environnement de qualité (**Cible 11.7_Espaces publics inclusifs**).

1

Dépenses pour le patrimoine



Description Indicateur global pour l'ODD 11.4 : « Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (dons en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage) » (méthodologie fournie par l'ISU).

Objectif Cet indicateur permet d'illustrer l'impact direct des mesures financières mises en œuvre par les pouvoirs publics, aux échelles locale, nationale et internationale, seuls ou en partenariat avec les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé, pour protéger et sauvegarder le patrimoine culturel et naturel, et améliorer la durabilité des villes et établissements humains. Cet indicateur est un indicateur supplétif (proxy) permettant d'évaluer la Cible.

Sources de données

- Données de l'UNESCO : ISU
- Contributions nationales et locales : Instituts nationaux de statistiques, données administratives, sondages nationaux particuliers et systèmes d'information de la culture, le cas échéant.

2

Gestion durable du patrimoine



Description Liste de vérification applicable aux cadres de gestion durable pour la sauvegarde et la gestion du patrimoine culturel et naturel, des pratiques, des connaissances et des objets historiques.

Objectif Cet indicateur fournit une vue d'ensemble des atouts et faiblesses des actions publiques visant à protéger et promouvoir la gestion durable du patrimoine à travers l'analyse de trois composantes :

- les registres et inventaires nationaux et internationaux ;
- les actions visant à protéger, sauvegarder et gérer le patrimoine, qui impliquent toutes les parties prenantes et encouragent le développement durable ;
- le niveau de soutien mobilisé pour sauvegarder et redynamiser le patrimoine.

Sources de données

- Contributions nationales et locales : données administratives, sondages nationaux particuliers et systèmes d'information de la culture, le cas échéant.
- Données de l'UNESCO : rapports périodiques des Conventions de 1972, 1970 et 2003 et données d'enquête des Recommandations de 2011 et 2015.

3

Adaptation au changement climatique & résilience



- Description** Liste de vérification applicable aux cadres relatifs à l'adaptation au changement climatique, en particulier ceux qui incluent les pratiques traditionnelles de résilience.
- Objectif** Cet indicateur vise à évaluer les mesures entreprises pour encourager l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi que pour améliorer la résilience par le biais de la sauvegarde et de la gestion durables du patrimoine culturel matériel et immatériel et du patrimoine naturel.
- Sources de données**
- Contributions nationales et locales : données administratives, sondages nationaux particuliers et systèmes d'information de la culture, le cas échéant.
 - Données de l'UNESCO : rapports périodiques des Conventions de 1972 et 2003.

4

Équipements culturels



- Description** Répartition des équipements culturels à travers une cartographie
- Objectif** Cet indicateur vise à évaluer la diversité des équipements culturels et leur répartition grâce à une approche territoriale. Il permet l'identification de zones culturelles par rapport à la population, aux réseaux de transport, à l'administration et aux pôles économiques.
- Il vient compléter l'indicateur 19 « Accès à la culture » avec pour objectif d'évaluer l'intégration des équipements culturels dans le paysage urbain et d'estimer s'ils créent un environnement propice à la participation des communautés à des événements culturels et aux pratiques culturelles, ainsi qu'à l'épanouissement des professionnels et entreprises de la culture.
- Sources de données**
- Contributions nationales et locales : données administratives.

5

Espaces publics pour la culture



- Description** Nombre et taille des espaces publics utilisés à des fins culturelles, par type d'utilisation.
- Objectif** Cet indicateur vise à évaluer l'étendue des espaces publics extérieurs, la nature de ces espaces et leur degré d'utilisation publique (y compris les marchés traditionnels).
- Sources de données**
- Contributions nationales et locales : données administratives.
 - Données de l'UNESCO : ONU-Habitat – Stratégies relatives aux espaces publics ODD 11.7.1

PROSPÉRITÉ & RESSOURCES

Cette dimension thématique propose un cadre pour évaluer dans quelle mesure la culture contribue à encourager et favoriser des économies plus inclusives et plus durables, conformément au volet « Prospérité » des ODD, en générant des revenus, en créant de l'emploi et en stimulant les recettes grâce aux entreprises, biens et services culturels. Les sept indicateurs proposés au sein de la Dimension 2 visent à évaluer la contribution de la culture aux composantes clés de l'économie (PIB, commerce, emploi, entreprises, dépenses des ménages). Compte tenu des différences qui existent entre les pays quant aux structures et cadres institutionnels régissant les activités du secteur de la culture et de l'importance de la gouvernance pour assurer la contribution de la culture au développement économique inclusif, cette dimension comprend également un indicateur relatif à la gouvernance. Celui-ci documente les structures de gouvernance en place pour soutenir le rôle actif de la culture dans le développement économique local et national et la création de moyens de subsistance durables.



La culture contribue à la prospérité et aux moyens de subsistance à travers plusieurs Objectifs et Cibles des ODD :

- Le secteur de la culture a un impact direct et significatif sur le PIB et la création d'emplois et d'entreprises, notamment dans les domaines de la conservation du patrimoine, du tourisme patrimonial et dans le secteur créatif (**Cible 8.3_Emploi, entrepreneuriat et innovation**).
- Le tourisme patrimonial peut en particulier soutenir la création d'emplois et promouvoir la culture et les produits locaux, et contribuer ainsi au développement durable (**Cible 8.9_Politiques de tourisme durable**).
- Les politiques publiques peuvent aussi favoriser les activités économiques et les opportunités d'emploi grâce à des investissements accrus dans le patrimoine culturel et naturel et les infrastructures connexes, comme les musées, les centres communautaires ou les galeries (**Cible 11.4_Protection du patrimoine**).
- La gouvernance de la culture crée des conditions favorables à l'épanouissement d'activités culturelles sous différentes formes, ce qui accroît la contribution économique de la culture tant à l'échelle nationale que locale. Les politiques et réglementations posent également les bases d'un commerce international plus équitable (**Cible 10.a_Traitement différencié sur le commerce** et **Cible 8.a_Appui dans le cadre de l'Initiative Aide**).

6

Culture dans le PIB



Description Pourcentage du produit intérieur brut imputable à la production culturelle formelle et privée.

Objectif Cet indicateur vise à évaluer la contribution globale du secteur de la culture à l'économie sur un territoire donné. L'une de ses limites est qu'il ne peut pas tenir compte de toutes les activités culturelles, en particulier des activités informelles et non payées.
Il respecte la classification internationale du Cadre pour les statistiques culturelles.

Sources de données

- Données de l'UNESCO : ISU
- Contributions nationales et locales : comptabilité nationale, sondages auprès des entreprises et recensements, enquêtes commerciales et sur les services, registres gouvernementaux, sondages dans le secteur culturel, registre des artistes, sources du secteur privé (p. ex., sondages réalisés par les corporations ou les annonceurs).

7

Emploi culturel



Description Nombre de personnes employées dans les secteurs culturels et créatifs et nombre d'emplois culturels en pourcentage du total des emplois sur une année de référence.

Objectif Cet indicateur vise à évaluer le rôle de la culture comme « employeur » à l'échelle nationale et locale, la vitalité et le dynamisme du secteur de la culture ainsi que sa capacité à améliorer la sécurité matérielle des personnes qui y travaillent.

Sources de données

- Données de l'UNESCO : ISU
- Contributions nationales et locales : comptabilité nationale, recensements de la population, enquêtes sur les forces de travail (EFT), registres administratifs (p. ex., registres de sécurité sociale), associations professionnelles.

8

Entreprises culturelles



Description Pourcentage des entreprises culturelles sur le total des entreprises.

Objectif Cet indicateur vise à évaluer les conditions favorables existantes pour les entreprises culturelles (en particulier les micro-entreprises et petites entreprises) en fournissant une tendance chiffrée des entreprises culturelles, en particulier en l'absence de données pour l'indicateur 6 « Contribution économique de la culture ».

Sources de données

- Contributions nationales et locales : sondages auprès des entreprises, registres des entreprises (comme les Chambres de commerce et les organes sectoriels).

9

Dépenses des ménages



Description Pourcentage des dépenses des ménages consacrées aux activités, biens et services culturels.

Objectif Cet indicateur vise à évaluer la valeur accordée par les ménages d'un territoire donné aux biens et services culturels au travers de transactions marchandes et à obtenir des informations concernant la taille et le potentiel des activités, biens et services culturels sur le marché local.

Sources de données

- Contributions nationales et locales : sondages et recensements industriels, sondages sur les services, enquêtes sur les petites entreprises, enquêtes sur les dépenses des ménages.

10

Échanges de biens et services culturels

Description Pourcentage des exportations de biens et services culturels sur le total des exportations.

Objectif Cet indicateur vise à évaluer le degré d'exportation des produits comme expressions culturelles, ce qui reflète la demande économique, le profil international des produits et services culturels du pays ou de la ville.

Sources de données

- Contributions nationales et locales : de préférence les rapports nationaux sur les recettes et les douanes, sinon la base de données internationale COMTRADE.
- Données de l'UNESCO : ISU

11

Finance publique pour la culture



- Description** Proportion des dépenses publiques consacrée aux activités culturelles et créatives, dépenses et budget public annuel pour les secteurs culturels et créatifs.
- Objectif** Cet indicateur vise à évaluer le montant des dépenses publiques réelles consacré aux activités culturelles et créatives. Le chiffre des dépenses réelles est à privilégier par rapport au budget alloué. Lorsque les dépenses ne sont pas disponibles, les chiffres du budget peuvent être présentés, de préférence en comparant le chiffre des dépenses réelles à celui du budget alloué.
- Sources de données**
- Contributions nationales et locales : données administratives, sondages nationaux particuliers et systèmes d'information de la culture, le cas échéant.

12

Gouvernance de la culture



- Description** Liste de vérification applicable aux cadres de gouvernance de la culture et de la créativité.
- Objectif** Cet indicateur fournit une vue d'ensemble des politiques gouvernementales et des cadres réglementaires en vigueur pour soutenir différentes activités au sein du secteur culturel, afin d'assurer et de favoriser sa contribution au développement économique et social. Il vise à évaluer la réglementation du secteur culturel et la promotion de meilleures conditions de travail et d'échanges en vue d'améliorer les moyens de subsistance.
- Son objectif est aussi d'évaluer le degré de développement des cadres de gouvernance à l'échelle nationale et locale pour la culture en général, mais aussi par domaine culturel (voir le CSC de l'ISU). Plusieurs composants de base ont été sélectionnés et sont classés selon 3 niveaux principaux :
- Cadre institutionnel et réglementaire à l'échelle nationale et locale ;
 - Cadre d'assistance financière, technique et de gestion ;
 - Mobilisation des soutiens.
- Sources de données**
- Contributions nationales et locales : données administratives, sondages nationaux particuliers et systèmes d'information pour la gouvernance de la culture, le cas échéant.
 - Données de l'UNESCO : rapports périodiques des Conventions de 1954, 1970, 1972, 2003 et 2005.

CONNAISSANCE & COMPÉTENCES

Cette dimension thématique propose un cadre afin d'évaluer de quelle manière la culture contribue à construire les connaissances et compétences, y compris concernant les savoirs locaux et la diversité culturelle. Elle s'intéresse plus particulièrement à la contribution de la culture à la transmission des valeurs, connaissances et compétences culturelles locales et à l'émancipation des individus par le biais de processus, politiques et supports éducatifs, et de la formation. Elle souligne le rôle de la diversité culturelle dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ainsi que dans la formation professionnelle et se concentre sur le développement de programmes scolaires visant à intégrer les savoirs culturels. Les indicateurs proposés permettent d'évaluer dans quelle mesure les autorités et institutions publiques s'attachent à intégrer et utiliser les savoirs culturels en vue d'encourager le respect et la reconnaissance de la diversité culturelle, à veiller à la compréhension du développement durable et à la transmission des valeurs culturelles, à donner la priorité à la formation culturelle (y compris des formations spécialisées dans la conservation du patrimoine) et à promouvoir les connaissances et compétences dans les domaines créatifs.



La culture contribue aux connaissances et compétences à travers plusieurs Objectifs et Cibles des ODD :

- Les secteurs culturel et créatif offrent des opportunités professionnelles à travers la formation des jeunes et des adultes à des emplois décent, et en favorisant l'innovation et l'entrepreneuriat (**Cible 4.4_Compétences pour l'emploi** et **Cible 8.3_Emploi, entrepreneuriat et innovation**).
- L'intégration de la diversité culturelle dans les programmes scolaires est une cible particulière. En effet, lorsqu'elle s'appuie sur les valeurs culturelles et la diversité des communautés locales, l'éducation est un vecteur de développement durable puisqu'elle favorise la citoyenneté, la tolérance, le respect, les droits humains et la non-violence (**Cible 4.7_Connaissances pour le développement durable**).
- Les savoirs traditionnels favorisent également les pratiques de consommation et de production durables (**Cible 12.a_Connaissances pour une consommation et production durables**) et améliorent la sensibilisation et les facultés d'adaptation au changement climatique (**Cible 13.3_Sensibilisation au changement climatique**).

13

Éducation pour le développement durable



Description Indicateur global de l'ODD 4.7.1 fourni par l'ISU : cet indicateur est en cours de développement par l'ISU. Dès qu'il sera disponible, il devrait fournir des données désagrégées liées à l'éducation à la diversité culturelle.

Objectif Cet indicateur vise à évaluer dans quelle mesure l'éducation à la citoyenneté mondiale et au développement durable, notamment à la diversité culturelle, est généralisée dans : (a) les politiques d'éducation nationale, (b) les programmes scolaires, (c) la formation des enseignants, et (d) l'évaluation des élèves.

Sources de données

- Données de l'UNESCO : ISU
- Contributions nationales et locales : données administratives, sondages nationaux particuliers et systèmes d'information de la culture, le cas échéant.

14

Connaissance culturelle



Description Liste de vérification axée sur l'éducation culturelle et le renforcement des capacités.

Objectif Cet indicateur vise à évaluer de quelles manières les connaissances culturelles améliorent les pratiques de développement durable.

Sources de données

- Données de l'UNESCO : rapports périodiques des Conventions de 1972, 2003 et 2005.

15

Éducation multilingue



Description Pourcentage du nombre total d'heures d'enseignement des langues consacrées au multilinguisme dans :

- a) l'enseignement primaire (CITE 1)
- b) l'enseignement secondaire de premier cycle (CITE 2).

Objectif Cet indicateur est utilisé pour obtenir une estimation chiffrée de la promotion du multilinguisme dans l'enseignement primaire et secondaire, ce qui donne un aperçu du degré de promotion de l'interculturalité et de la compréhension de la diversité culturelle au sein du système éducatif.

Sources de données

- Contributions nationales et locales : programmes scolaires officiels obtenus auprès des ministères de l'Éducation.
- Données de l'UNESCO : secteur de l'Éducation de l'UNESCO, BIE.

16

Éducation culturelle et artistique



Description Pourcentage du nombre total d'heures d'enseignement des deux premières années du cycle secondaire (CITE 2) consacrées à l'éducation culturelle et artistique.

Objectif Cet indicateur vise à évaluer dans quelle mesure l'éducation culturelle et artistique est incluse dans les programmes scolaires de l'enseignement secondaire pour obtenir un aperçu du niveau d'encouragement de la créativité et des talents créatifs dans le système éducatif, ainsi que du degré de reconnaissance des expressions culturelles et du « désir de culture » chez les jeunes.

Sources de données

- Contributions nationales et locales : programmes scolaires nationaux officiels obtenus auprès des ministères de l'Éducation.
- Données de l'UNESCO : secteur de l'Éducation de l'UNESCO, BIE.

17

Formation culturelle



Description

- a. Nombre d'élèves **inscrits** dans l'enseignement post-secondaire et supérieur dans le domaine de la culture au cours de l'année de référence en pourcentage du nombre total d'élèves inscrits dans l'enseignement post-secondaire et supérieur.
- b. Nombre d'élèves **diplômés** de l'enseignement post-secondaire et supérieur dans le domaine de la culture au cours de l'année de référence en pourcentage du nombre total d'élèves diplômés de l'enseignement post-secondaire et supérieur.

Objectif Cet indicateur vise à évaluer le niveau de participation à des cursus d'enseignement post-secondaire dans le domaine culturel et créatif.

Sources de données

- Contributions nationales et locales : ministères de l'Enseignement technique et supérieur, ministères de la Culture.
- Données de l'UNESCO : secteur de l'Éducation de l'UNESCO, BIE.

INCLUSION & PARTICIPATION

Cette dimension thématique propose un cadre afin d'évaluer de quelle manière la culture contribue à favoriser la cohésion sociale, l'inclusion et la participation. Elle se concentre sur l'accès à la culture, le droit de tous les individus à participer à la vie culturelle et la liberté d'expression, y compris artistique et créative. Cette dimension explore également de quelle manière les pratiques, sites, éléments et expressions culturels transmettent des valeurs et des compétences, qui sont des vecteurs d'inclusion sociale. Enfin, les indicateurs proposés évaluent la capacité de la culture à stimuler l'engagement effectif des communautés locales dans la vie publique.



La culture contribue à l'inclusion et à la participation à travers plusieurs Objectifs et Cibles des ODD :

- La diversité culturelle peut améliorer la compréhension mutuelle et l'inclusion sociale. Les activités culturelles, les politiques et les processus inclusifs contribuent à réduire ou éliminer les antagonismes ou l'animosité entre les différents groupes sociaux et culturels en mettant l'accent sur des valeurs et pratiques communes et en encourageant le dialogue et la compréhension mutuelle (**Cible 10.2_Intégration sociale** et **16.a_Prévention de la violence**). L'acceptation de la diversité culturelle favorise également les politiques non discriminatoires (**Cible 16.b_Politiques non-discriminatoires**).
- Permettre l'accès de tous aux équipements culturels contribue à améliorer l'environnement et le bien-être quotidien (**Cible 9.1_Infrastructure de qualité/accès équitable** et **Cible 11.7_Espaces publics inclusifs**).
- L'extension de la gamme des services culturels sur Internet accroît l'accès universel et abordable à la culture (**Cible 9.c_Accès aux technologies de l'information**).
- La liberté d'expression, et en particulier la liberté artistique, qui fait partie intégrante des droits fondamentaux, offre un environnement favorable à des discussions libres et à la citoyenneté mondiale (**Cible 16.10_Libertés fondamentales**).
- La culture offre une plateforme pour stimuler la participation des communautés et réactiver les relations entre les pouvoirs publics et les communautés. Elle offre un point de convergence pour faciliter l'engagement communautaire et la prise de décision participative (**Cible 16.7_Participation à la prise de décision**).

18

Culture et cohésion sociale



- Description** Cet indicateur de cohésion sociale réunit trois indicateurs clés :
- **Tolérance interculturelle** : pourcentage des personnes qui ne sont pas opposées au fait d'avoir un voisin d'une autre culture.
 - **Confiance interpersonnelle** : pourcentage des personnes qui indiquent avoir confiance en l'autre.
 - **Perception de l'égalité entre les genres** : degré d'évaluation positive de l'égalité entre les genres (approche subjective).
- Objectif** Cet indicateur vise à évaluer le degré de compréhension interculturelle, d'acceptation individuelle des personnes d'autres cultures et les différences entre les hommes et les femmes en matière d'opportunité et de droit à prendre part à la vie culturelle, sociale, économique et politique du pays.
- Sources de données**
- Contributions nationales et locales : données administratives, sondages nationaux particuliers (y compris la question de Rosenberg) et systèmes d'information de la culture, le cas échéant.
 - World Values Survey (WVS) ; Baromètre latino-américain : confiance interpersonnelle ; Baromètre en Asie : la plupart des gens sont dignes de confiance (Q024) ; Afrobaromètre : la plupart des gens sont dignes de confiance ou font confiance aux autres.

19

Liberté artistique



- Description** Liste de contrôle du degré de soutien à la liberté artistique, destinée à évaluer le statut de l'artiste.
- Objectif** Cet indicateur vise à évaluer le degré de développement d'un environnement durable pour les artistes et les créateurs.
- Sources de données**
- Contributions nationales et locales : ministères de la Culture, données administratives, sondages nationaux particuliers et systèmes d'information de la culture, le cas échéant.
 - Données de l'UNESCO : rapports périodiques de la Convention de 2005.

20

Accès à la culture



- Description** Disponibilité des infrastructures culturelles par rapport à la répartition de la population.
- Objectif** Cet indicateur vise à évaluer le niveau d'accessibilité des équipements culturels pour différentes populations. Il vient compléter l'indicateur 4 « Équipements culturels » en ayant pour objectif d'évaluer le nombre d'équipements culturels d'une ville ou d'un pays par rapport au nombre d'habitants, afin d'assurer l'accès à tous (les femmes, les personnes handicapées, les personnes défavorisées, etc.). Lorsque des données sont disponibles, elles peuvent être désagrégées par types d'infrastructures culturelles.
- Sources de données**
- Contributions nationales et locales : données administratives, sondages nationaux particuliers et systèmes d'information de la culture, le cas échéant.

21

Participation culturelle



- Description** Les trois sous-indicateurs mesurent les aspects suivants :
- **Visites des sites culturels** : évolution du nombre de visites sur des sites culturels sélectionnés ou pour des performances choisies.
 - **Audience culturelle** : pourcentage de la population ayant participé au moins à une activité culturelle à l'extérieur du domicile au cours des 12 derniers mois.
 - **Activités culturelles individuelles** : pourcentage des ménages indiquant avoir pratiqué des activités culturelles à domicile au cours des 12 derniers mois (y compris l'utilisation d'Internet à des fins culturelles - méthode Eurostat).
- Objectif** Cet indicateur a trois objectifs principaux :
- Évaluer le nombre total de visites de sites ou d'équipements culturels. Les données de tendance permettront de savoir si l'intérêt/le nombre de visites pour des types d'équipements donnés augmente ou diminue.
 - Évaluer la part de la population participant à des événements culturels ou se rendant dans des équipements culturels. Les données de tendance permettront de savoir si la part de la population participant à des événements culturels à l'extérieur du domicile augmente ou diminue.
 - Évaluer dans quelle mesure les individus pratiquent des activités culturelles à leur domicile (les pratiques quotidiennes traditionnelles comme la cuisine ou l'habillement en sont exclues) et mesurer la place des activités culturelles en ligne.
- Sources de données**
- Contributions nationales et locales : données administratives, sondages nationaux particuliers et systèmes d'information de la culture, le cas échéant. Données des fournisseurs d'accès à Internet.



Description Liste de contrôle de la participation de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales, aux processus de développement et de mise en œuvre des politiques, initiatives et programmes culturels les concernant.

Objectif Cet indicateur vise à évaluer les occasions offertes à la société civile, aux professionnels de la culture et aux minorités en particulier, de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, mesures et programmes culturels qui les concernent, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale/municipale/locale.

Cet indicateur vient compléter l'indicateur 12 « Gouvernance de la culture » en ayant pour objectif d'évaluer la participation des citoyens, des communautés et de la population locale aux processus de développement et de mise en œuvre des politiques et des projets liés à la culture.

Sources de données

- Contributions nationales et locales : données administratives, sondages nationaux particuliers et systèmes d'information de la culture, le cas échéant.
- Données de l'UNESCO : Rapports périodiques des Conventions de 1972, 2003 et 2005.

Bibliographie

UNESCO. 2014. *Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement: Manuel méthodologique*. Paris, UNESCO.

UNESCO-UIS. 2009. *Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles 2009*. Montréal, UNESCO-UIS.

UNESCO. 1996. *Notre diversité créatrice*. Paris, UNESCO.